

# **MOTION DE LA PART DES ELUS DU PERSONNEL DE LA VILLE LE VAL D'HAZEY**

**Adressée à Monsieur Kamel TAGHERSOUT  
Conseiller Municipal de la ville.**

Monsieur l'Elu,

Nous prenons acte de votre demande d'inscription de la prime du pouvoir d'achat exceptionnelle pour les agents de la ville au conseil municipal de ce 12 décembre 2023.

Nous tenons à vous préciser que la demande a été déjà engagée depuis le 26 juin 2023.

Nous sommes les premiers Elus du Personnel en France à en avoir fait la demande à l'Employeur Public.

Le courrier de la mairie a été envoyé au représentant de l'Etat en date du 21 juillet 2023.

A ce jour aucune réponse n'est parvenue.

Nous profitons donc de ce communiqué pour nous exprimer.

Les représentants du Personnel dont deux vous ont sollicité et rencontré en date du 19 juillet dernier afin de mettre un terme à vos requêtes intempestives.

Vos demandes répétées et pouvant être considérées « extravagantes » mettent en difficulté les agents de la collectivité par une surcharge de travail.

Quelques exemples :

-Les contrats ou les positionnements des agents en activité exigés, au total plus d'une centaine de personnes, déjà validés, contrôlés par la préfecture.

-Tous les permis de construire sur la ville .....

-Et etc etc....

Tout ceci engendre un mal être, une souffrance manifeste des fonctionnaires de la collectivité.

Nous tenons à vous rappeler l'article 40 du code pénal :

**« Qui impose l'obligation, « pour toute autorité constituée, tout officier public ou fonctionnaire, dans l'exercice de leurs fonctions », de signaler des crimes ou délits dont il a connaissance. »**

Nous soulignons que si, il y avait des irrégularités significatives, ces agissements auraient été dénoncés.

Lors de cet entretien du 19 juillet 2023 il vous a été fait mention de la souffrance évoquée par votre acharnement politique et cela est inscrit au Procès Verbal du Comité Social Territorial d'octobre 2023.

Que cela cesse, nous vous répétons que les agents de la ville, **en totalité et l'intégralité des personnels**, ne sont pas « responsables » de tous les maux de la collectivité.

Espérant avoir été compris encore une fois,  
Recevez Monsieur l'Elu, notre considération distinguée.

Pour le collège des Elus du Personnel  
Monsieur Pascal LOUIS  
Porte parole  
Secrétaire de la F3SCT